

*Les subsides*

Je doute aussi de l'opportunité du débat actuel. Je me suis même demandé, en voyant ce qui se passe aujourd'hui, si tout cela n'était pas sans objet. Si la motion présentée par le chef de l'opposition (M. Turner) ne visait qu'à accroître les pressions exercées par l'opposition sur le gouvernement et sur l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale en vue de l'obliger à démissionner, dans ce cas, la déclaration faite par l'ancien ministre à 11 heures aujourd'hui a rendu tout ce débat inutile, puisqu'il a, justement, démissionné.

Je suis persuadé que nous aurions pu réorganiser nos travaux, afin de nous pencher sur certaines des questions en souffrance qui sont négligées depuis une semaine. À nouveau, si ces pressions avaient pour but de déterminer si oui ou non le ministre concerné est coupable d'avoir enfreint les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, si c'était là l'un des objectifs du débat d'aujourd'hui, je prétends alors que cet objectif a été réalisé, non seulement par la démission du ministre, mais également par la façon très digne dont il s'est comporté. Il est intervenu à 11 heures, avant que nous n'entamions ce débat, qui portait justement sur sa présumée conduite, la prétendue violation des lignes directrices, et il a annoncé sa démission à la Chambre. Par ailleurs, il a demandé au gouvernement de procéder à une enquête permettant de prouver son innocence. Le ministre a démissionné, une enquête va être effectuée, à quoi donc sert le présent débat, monsieur le Président? Pourquoi n'y mettons-nous pas fin?

Certains ont critiqué le nouveau Règlement de la Chambre et se sont demandé s'ils étaient en mesure ou non de faire face à l'occasion qui se présente aujourd'hui, de relever les défis auxquels la Chambre fait face en l'occurrence. Je prétends, monsieur le Président, que le nouveau Règlement, et plus particulièrement le nouveau système de comités, en vigueur depuis moins de cinq semaines, permettent de faire face à n'importe quelle situation susceptible de se présenter de temps à autre. Nous en sommes encore à la période des subsides. Les comités permanents de la Chambre étudient encore les prévisions budgétaires. En vertu du nouveau Règlement, le très honorable chef de l'opposition peut, s'il le désire, retenir le budget des dépenses de n'importe quel ministère au-delà de la fin de la période des subsides. Ce sont là des recours qui s'offrent à l'opposition.

● (1520)

C'est, je le suppose, le comité permanent de la consommation et des corporations qui est saisi du budget des dépenses du ministère de la Consommation et des Corporations. Manifestement, c'était là l'occasion de se pencher directement sur les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en interrogeant le ministre compétent, en sa qualité de registraire général ou de fonctionnaire portant le titre de sous-registraire général adjoint. On aurait certainement pu procéder ainsi, et c'est toujours possible. Les possibilités que procure à la Chambre le nouveau système de comité sont illimitées. Cela permet très difficilement à la Chambre de justifier que, pendant près de deux semaines, une seule question figure à l'ordre du jour de ses travaux.

J'ai entendu dire que les partis d'opposition avaient essayé de faire renvoyer la question devant deux comités, le comité permanent de l'expansion industrielle régionale où l'ancien ministre essayait de faire adopter ses crédits ou le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Je ne suis pas au courant de ce qui s'est produit au premier comité, mais je sais ce qui est arrivé après que le président eut ajourné la séance, car je l'ai vu à la télévision. La nation entière a vu le spectacle des députés qui pourchassaient le ministre à sa sortie de la salle d'audience, et le bombardaient de questions. Pas un seul de ceux qui ont vu ce spectacle n'en ont pas été embarrassés. Je n'ai jamais auparavant été témoin de pareille scène.

Il ne m'a pas été donné de lire le compte rendu des délibérations de ce comité. Je ne sais pas si les décisions rendues par le président avaient un rapport avec celles que Votre Honneur a prises à la Chambre. En effet, les comités sont indépendants à cet égard. Toutefois, sans avoir assisté à la fameuse réunion, ou en avoir examiné le compte rendu, je sais que le comportement des membres du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a été, à mon avis, très correct.

En vertu du Règlement de la Chambre, le mandat du comité est passablement restreint. Ce dernier ne peut qu'examiner le Règlement de la Chambre. Toute autre question doit lui être soumise par la Chambre, et à juste titre. De toute évidence, on ne saurait permettre à un comité de la Chambre d'examiner des questions de privilège. Seule la Chambre peut aborder pareilles questions et les trancher comme bon lui semble. En temps normal, si la présidence décide que, à première vue, il y a effectivement matière à soulever la question de privilège, elle peut renvoyer la question au comité. S'il en allait autrement, nous ne pourrions pas vraiment poursuivre nos travaux de façon ordonnée et systématique. Le privilège des députés est un aspect sacré de notre institution et il influe sur les droits de chacun des députés.

Le problème, en ce qui concerne le code d'éthique, c'est qu'il ne fait pas partie du Règlement intérieur de la Chambre. Par conséquent, le comité parlementaire ne peut l'examiner sauf s'il fait comparaître celui qui en est responsable, soit le sous-registraire général ou le registraire général lui-même, c'est-à-dire le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté).

Dans son discours, le chef de l'opposition a dit aujourd'hui, et j'en conviens aussi, que le fardeau de la preuve appartient au ministre qui doit avoir une conduite au-dessus de tout soupçon. Il en va ainsi de tout député qui accède aux fonctions de ministre. J'ajouterais cependant, monsieur, que cette obligation s'étend au-delà des membres du cabinet. En effet, chacun de nous est tenu de se conduire à la Chambre de manière digne et qui ne puisse jeter le discrédit sur notre pays. J'avoue qu'à certains moments, ces derniers jours, tant à la période des questions qu'aux séances de comité, les propos qui se sont échangés et les insinuations qu'on a lancées à la présidence en ont fait rougir plus d'un.